

LE DÉPARTEMENT EN ALERTE SÉCHERESSE

Économiser l'eau potable est plus que jamais nécessaire !

La préfecture d'Ille-et-Vilaine a placé le département en niveau « Alerte sécheresse » pour l'eau potable depuis le 26 juin 2026. Les températures record des dernières semaines, combinées à une absence de précipitations prévues pour prochains jours, ont entraîné une dégradation rapide des ressources en eau : assèchement marqué des sols et baisse des débits des cours d'eau, diminution rapide des niveaux des barrages, accentuée par une importante hausse des consommations pendant la période de canicule (de 30 à 35%) et des réservoirs difficiles à remplir en raison de la demande exceptionnelle.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

DES RESTRICTIONS MISES EN PLACE LOCALEMENT

Afin de préserver les usages prioritaires, la survie des écosystèmes aquatiques et anticiper toute dégradation potentielle de la situation hydrologique, le département d'Ille et Vilaine est placé au niveau **d'alerte** au titre de la sécheresse en application de l'arrêté-cadre du 21 mai 2025 à compter du 26 juin 2026.

Les restrictions principales lors d'une alerte sécheresse concernent l'utilisation de l'eau potable à grande échelle, pour arroser, remplir, nettoyer... Certaines actions sont limitées, restreintes sur des plages horaires définies, voir interdites.

Toutes les restrictions, à l'attention des particuliers, des industriels, des collectivités et des agriculteurs sont détaillées sur <https://vigieau.gouv.fr/>.

UNE ACTION COLLECTIVE NÉCESSAIRE POUR ÉVITER LA PÉNURIE

Soumis ou non à des mesures de restrictions, chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour économiser l'eau, afin d'éviter autant que possible la pénurie et les coupures d'eau au robinet.

PLUS QUE JAMAIS, CHAQUE GESTE, CHAQUE ACTION COMPTE.

Les 4 niveaux de limitation

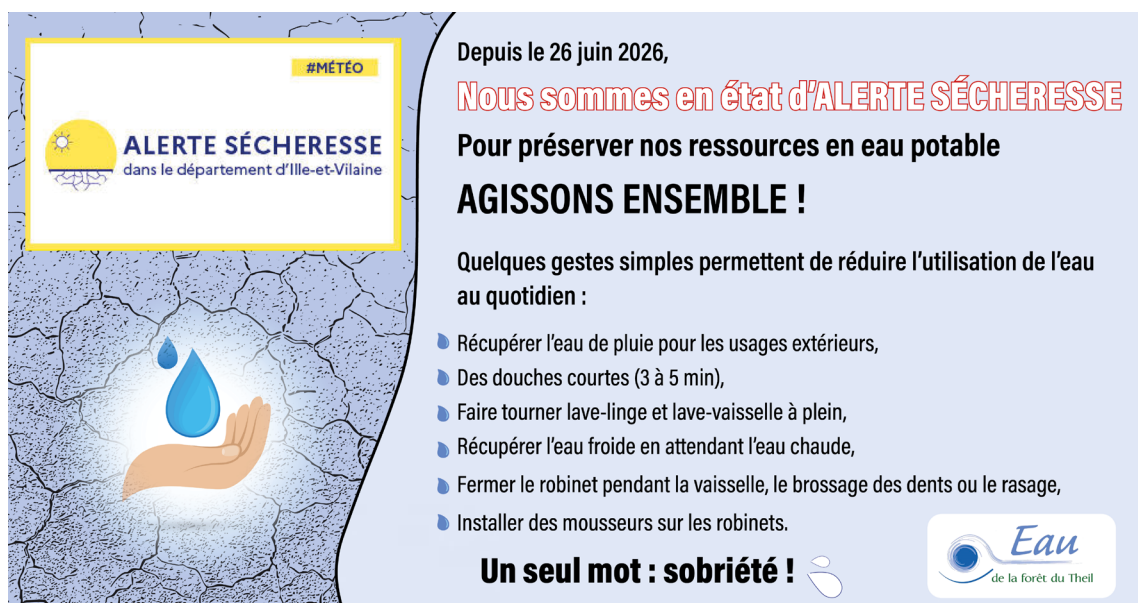
Pour faire face à un manque d'eau, les Préfets peuvent être amenés à prendre des mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau.

Il existe 4 niveaux de limitation, selon la sévérité de l'épisode de sécheresse :

- Niveau 1 : vigilance
- **Niveau 2 : alerte**
- Niveau 3 : alerte renforcée
- Niveau 4 : crise.

Les restrictions évoluent de la simple sensibilisation à l'interdiction formelle (arrosage, remplissage, lavage...)

Pour en savoir + : <https://vigieau.gouv.fr/>



Depuis le 26 juin 2026,
Nous sommes en état d'ALERTE SÉCHERESSE
Pour préserver nos ressources en eau potable
AGISSONS ENSEMBLE !

Quelques gestes simples permettent de réduire l'utilisation de l'eau au quotidien :

- Récupérer l'eau de pluie pour les usages extérieurs,
- Des douches courtes (3 à 5 min),
- Faire tourner lave-linge et lave-vaisselle à plein,
- Récupérer l'eau froide en attendant l'eau chaude,
- Fermer le robinet pendant la vaisselle, le brossage des dents ou le rasage,
- Installer des mousseurs sur les robinets.

Un seul mot : sobriété !

#MÉTÉO
ALERTE SÉCHERESSE
dans le département d'Ille-et-Vilaine



CONTACT PRESSE

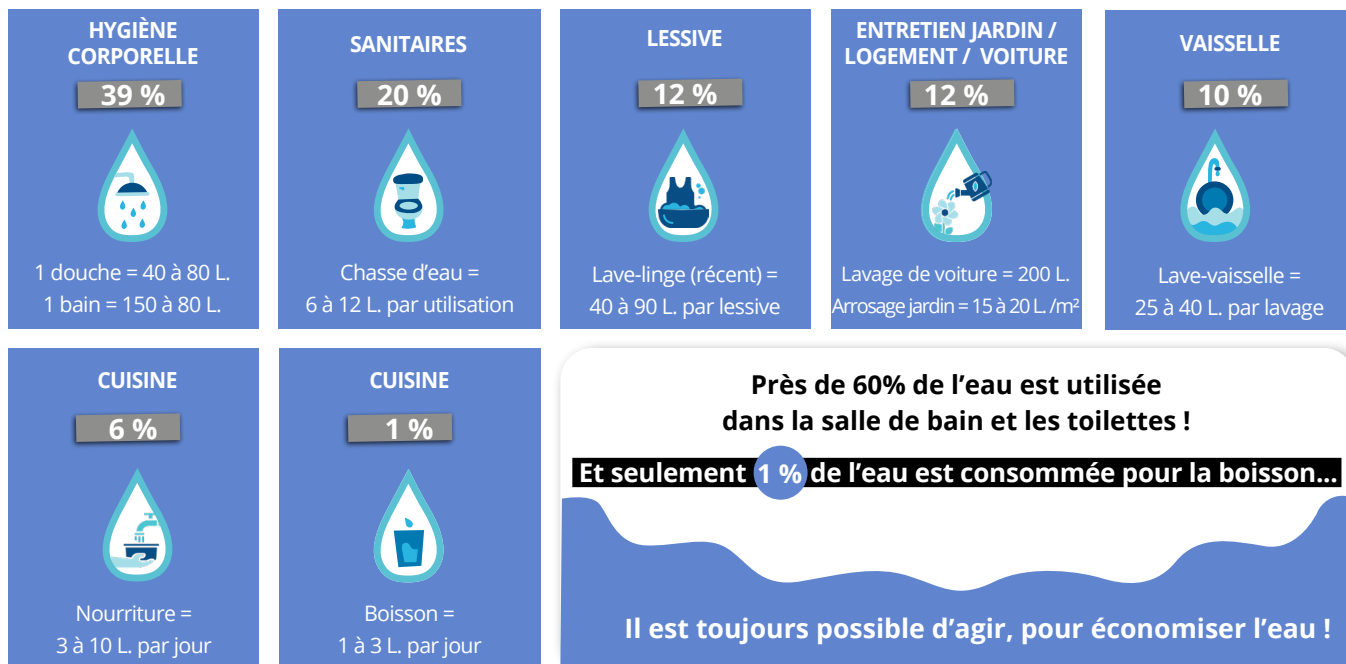
Nadège DOUABLIN

02 99 47 39 23

nadege.douablin@sieft.fr

LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

DES USAGES VARIÉS. AUTANT DE POSSIBILITÉS D'AGIR !



QUELQUES ÉCO-GESTES POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU POTABLE CHEZ SOI

Dans la cuisine

- Favoriser le lave-vaisselle plutôt que la vaisselle à la main. Le lancer quand il est plein et en mode éco,
- Utiliser des bacs d'eau pour laver les légumes, et réutiliser l'eau pour arroser les plantes,
- Utiliser une douchette économe qui limite le débit d'eau tout en optimisant la pression du jet : jusqu'à 75 % d'eau économisée !
- Placer un mousseur (ou aérateur) sur le robinet. Il injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule, réduisant le débit de 30 à 50 % sans pour autant perdre en confort.

Dans la salle de bain

- Privilégier une douche de 3 min maximum en utilisant un minuteur ou un sablier !
- Penser à couper l'eau pendant le brossage des dents,
- Remplacer la chasse simple-flux (9 litres) par une double-flux (entre 3 et 6 litres),
- Lancer le lave-linge quand le tambour est plein,
- Un mitigeur thermostatique permet une économie de 10 à 30 % d'économie d'eau.

À l'extérieur

- Récupérer l'eau de pluie grâce à un collecteur : pour une toiture de 100 m², c'est 70 m³ d'eau gratuite par an,
- Pour arroser la pelouse, privilégier le matin ou le soir,
- Préférer nettoyer la voiture aux lave-automatiques.



16 COMMUNES MEMBRES :

Amanlis, Arbrissel, Boistrudan, Brie, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges-la-Forêt, Janzé, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Le Theil-de-Bretagne et Thourie.



1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ

pour l'alimentation de 9 de ses communes : La Bosse-de-Bretagne, La Couyère, Ercé-en-Lamée, Lalleu, Saint-Sulpice-des-Landes, Saunières, Le Sel-de-Bretagne, Teillay et Tresboeuf.



UN TERRITOIRE DE 25 COMMUNES

Soit un périmètre comprenant



16 440 abonnés

36 086 habitants desservis

2 669 621 m³ consommés

NOS MISSIONS



GÉRER ET PRÉSERVER

5 forages

répartis sur **2 sites de captages** d'eau potable : La Cité et La Groussinière

937 472 m³ d'eau prélevés pour 1 285 000 m³ maximum autorisés par le Préfet



PRODUIRE

2 usines de potabilisation : La Groussinière (80 m³/h) et La Cité (120 m³/h)

Capacité totale de production : 4 800 m³/j. soit 912 818 m³ produits / an



DISTRIBUER

1 111 km de canalisations d'eau potable

Rendement du réseau : 86,7 %

Indice linéaire de perte : 0,92 m³/j/km